

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans son projet de réforme constitutionnelle, le gouvernement propose de céder les pouvoirs résiduels aux provinces. Ainsi, bien entendu, à l'avenir, si un domaine n'est pas considéré de compétence fédérale, il sera alors du ressort des provinces.

Or, la Constitution ne précise pas expressément que l'environnement est de compétence fédérale et ainsi, cette compétence pourrait être cédée complètement aux provinces.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser si son gouvernement a l'intention d'abandonner la compétence fédérale en matière d'environnement?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a signalé dans une réponse qu'il a donnée tout à l'heure, ce n'est certes pas notre intention.

Je tiens à rappeler au chef du Nouveau Parti démocratique qu'il suffit de lire le document pour s'apercevoir qu'en ce qui concerne les pouvoirs résiduels, le gouvernement fédéral entend se réserver la disposition relative à la paix, l'ordre et le bon gouvernement afin de préserver sa compétence à l'égard des questions et des urgences nationales.

Je tiens également à lui souligner que le gouvernement a proposé de parler de développement durable dans le préambule de la Constitution, afin de préciser clairement non seulement que l'environnement est une question qui nous intéresse tous, mais également que le gouvernement considère le développement durable comme une valeur fondamentale au Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Manifestement, je pense que tous les Canadiens reconnaissent que l'environnement doit nous préoccuper tous, mais dans ses propositions, le gouvernement parle de céder ses compétences en matière de foresterie et de mines aux provinces. Il pourrait également renoncer à ses compétences dans des domaines comme la conservation et la protection de la faune, le transport de marchandises dangereuses et la conservation de l'eau et des sols. Ce

sont toutes des questions reliées à l'environnement. Manifestement, elles touchent toutes les provinces et tous les territoires et le gouvernement fédéral doit donc avoir un certain droit de regard.

Le ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement serait prêt à s'engager aujourd'hui à appuyer l'inclusion dans la Constitution d'une déclaration très claire selon laquelle l'environnement est de compétence fédérale?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il suffit de se reporter à ce dont j'ai parlé plus tôt pour voir que le gouvernement se préoccupe manifestement de l'environnement. Si nous entendions nous retirer du secteur de l'environnement, nous l'aurions proposé carrément. Nous n'en avons rien fait, car ce n'est pas du tout notre intention. Selon nous, c'est là un domaine dans lequel on doit respecter et maintenir l'état actuel des compétences fédérales.

• (1430)

Si le chef du Nouveau Parti démocratique souhaite proposer une modification qui affaiblirait le pouvoir fédéral en matière d'environnement, elle sera libre de le faire au comité, mais ce n'est pas dans nos intentions.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à adresser au ministre.

Évidemment, l'environnement ne respecte pas les frontières. Les Canadiens doivent avoir droit à de l'air pur et à de l'eau propre. Ma question pour le ministre est la suivante: Est-ce que le ministre peut tout simplement garantir ces droits pour les Canadiens et les Canadiennes, les droits à un environnement propre grâce à une charte sociale?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, pour la première fois, la question de l'environnement est proposée d'être enchâssée dans la Constitution. Cela, c'est une partie de notre proposition.

Le chef du Parti néo-démocrate parle des droits. Et comme elle le sait, le mot «droit» a certaines implications. Je peux indiquer clairement la détermination de notre gouvernement de garder et respecter la juridiction sur l'environnement, la juridiction fédérale qui existe.